



Fédération **A**utonome de la Fonction Publique

LA RETRAITE EST UN DROIT ACQUIS PAR LES AGENTS AU COURS DE LEUR CARRIÈRE PAS UNE AUMÔNE QU'ILS SOLLICITENT. ILS DEMANDENT A ÊTRE RESPECTÉS.

La **FA-FP** a été reçue aujourd'hui par Stanislas GUERINI, Ministre de la Transformation et de la Fonction Publiques, dans le cadre de la présentation de la réforme des retraites annoncées par la Gouvernement.

La délégation de la **FA-FP** menée par son Président Pascal KESSLER était composée pour le versant Territorial du Président de la **FA-FPT**, Pascal DEREPA, pour le versant Hospitalier du Secrétaire national adjoint de la **FA-FPH**, Pascal CARRETEY, pour le versant État du Président de la **FA-FPE**, Sébastien HERMAN et du Président du **SNALC**, Jean-Rémi GIRARD.

Le Ministre a confirmé que les agents de la Fonction Publique verraient l'âge de départ à la retraite reporté de 62 à 64, voire 65 ans. La durée de cotisation, prévue par la réforme Touraine, restant inchangé à 43 ans. Le mode de calcul restant également inchangé. Les agents bénéficiant de la catégorie active seraient eux aussi impactés en voyant repousser l'âge de leur départ, mais sans impact sur la durée du service effectif minimum à réaliser pour pouvoir en bénéficier. La portabilité de ces droits en cas de changement de carrière n'est pas validée à ce stade, mais la discussion ne serait pas fermée à ce sujet. Il n'est pas question d'étendre la pénibilité à des métiers ne relevant pas aujourd'hui de la catégorie active, comme il n'est question d'inclure les primes dans le calcul des droits à la retraite. Enfin le dispositif de la retraite progressive se verrait appliqué à la fonction Publique sans plus de précisions de la part du Ministre, comme en ce qui concerne le fait de repousser l'âge de départ à la retraite jusqu'à 70 ans tout en maintenant l'âge d'annulation de la décote à 67 ans.

Pour la **FA-FP** la réforme des retraites envisagée par le Gouvernement n'est pas entendable par les agents qui pour obtenir ce droit auront cotisé tout au long de leur carrière. Il ne s'agit pas d'un dispositif social mais bien d'un droit acquis qui n'ait jamais respecté par les gouvernements qui se succèdent et celui-ci ne faillira pas à la maltraitance des conditions de liquidation des retraites manifestée par ses prédécesseurs.

La délégation de la **FA-FP** a entre autres réaffirmé son attachement au maintien de la possibilité d'un départ à la retraite dès 60 ans avec pension complète avec 42,5 années de cotisations. La réévaluation des emplois concernés par la catégorie B active et le maintien du dispositif doivent permettre une meilleure prise en compte des métiers à forte pénibilité dans le cadre de l'âge de départ à taux plein. Elle a également évoqué les questions en lien les emplois-aides et la prise en compte de ces périodes dans le calcul des années, la situation des agents à temps non complet et leur futur niveau de pension surtout que cela concerne fréquemment des emplois dont la pénibilité n'est pas vraiment reconnue.

COMMUNIQUÉ



Le Gouvernement s'est engagé dans une réforme aveugle à la réalité de bon nombre de métiers publics dits essentiels, qui avaient pourtant reçu une reconnaissance de principe au sortir de la crise sanitaire et dont il n'est plus question aujourd'hui. Il fait également preuve d'irresponsabilité en s'appuyant pour sa démonstration sur des perspectives d'âges moyens d'espérance de vie qui ne reconnaissent pas que bon nombre des métiers qui affectent ces perspectives d'espérances de vie sont réalisés par des agents publics titulaires ou non titulaires.

La **FA-FP** ne laissera pas brader notre système de retraite. Dans l'attente des précisions à venir sur les dispositifs envisagés par Madame Borne le 10 janvier prochain, la **FA-FP** se prépare à une rentrée sociale forte comme elle l'avait vécue en 2020 et elle appelle d'ores et déjà, l'ensemble des agents des trois versants, titulaires et non titulaires, à se mobiliser les semaines et les mois à venir.

Paris, le 06 janvier 2023

Contact presse : Pascal KESSLER
Président de la **FA-FP**
Tel : 06.81.01.38.51